

## Edito

Il n'y a rien d'original à dire que l'année qui s'achève a vu s'abattre sur notre monde une crise sanitaire que l'on aurait volontiers rangée dans la catégorie des faits divers. Situation inédite en mars avec, comme corollaire pour une collectivité communale, faire en sorte que les services administratifs et techniques puissent continuer à fonctionner. Puis informer la population, contacter un à un nos aînés, non seulement pour prendre de leurs nouvelles mais aussi pour les informer des services mis à leur disposition aussi bien par les commerçants que par la commune. Et bien sûr, il y a le volet économique de la crise avec des fermetures aux conséquences désastreuses tout en espérant qu'une deuxième vague ne vienne pas doucher les minces espoirs de reprise. Et bien non, c'est reparti de plus belle. Nous avons une pensée pour

les victimes du Covid, mais aussi pour celles et ceux qui sont touchés d'une manière ou d'une autre par les conséquences de cette crise: chômage technique, licenciements, fermetures, sans compter les indépendants sans revenu!

Depuis mars dernier, le Conseil communal, le personnel de l'administration et de la voirie ont tenté de répondre au mieux aux sollicitations les plus diverses des citoyennes et des citoyens tout en respectant les mesures de protection. Evidemment, il y a eu quelques problèmes ou oublis quasi inévitables en cette période si particulière. Sachez cependant que nous faisons tout notre possible pour répondre aux besoins et aux attentes de la population de notre commune. Prenez soins de vous!

Au nom du Conseil communal,  
Vincent Wermeille

## Services externes: retraite et nouveaux visages

Nous souhaitons une bonne retraite à M. Pierre-André Froidevaux, concierge des écoles, et lui disons simplement **MERCI** pour son engagement durant 22 ans, sa disponibilité et son travail de qualité. Une mutation interne a été faite et c'est M. Richard Chaignat qui le remplace. Nous profitons également de souhaiter la cordiale bienvenue à M. Vincent Gehriger, employé de voirie, ainsi qu'à Noah Frésard, apprenti, et leur souhaitons à tous deux plein succès dans leurs fonctions.

Sophie Lüthi

## Cimetière

Des bacs adéquats sont mis à disposition des visiteurs pour opérer un tri sélectif, afin de séparer les pots, les déchets verts et le plastique. Malheureusement, nous devons constater que cela n'est pas respecté malgré des panneaux indicatifs.

Au cimetière aussi, adoptez les bons réflexes en matière de tri des déchets! Nous vous remercions de votre attention.

Sophie Lüthi

## Cour d'école « Juventuti »

Il est important que la sécurité soit respectée notamment dans la cour d'école. Le Pédibus est valorisé mais, malheureusement, beaucoup de parents viennent en voiture amener ou rechercher leur enfant. Bien souvent, le parking est complet et les parents laissent leur voiture en plein milieu du passage. De ce fait, ils bloquent l'accès aux bus scolaires! Pour une sécurité optimale, une bonne santé, il est dans la mesure du possible vivement conseillé de venir à pied.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Sophie Lüthi

## Assainissement des eaux usées de Goumois

Depuis 2012, l'assainissement des eaux usées de Goumois est inscrit en tant que mesure prioritaire dans le plan général d'évacuation des eaux de la commune de Saignelégier. Les autorités communales ont alors engagé, en 2015, un mandat pour déterminer quelle est la variante la plus optimale. L'étude, qui a été présentée aux autorités françaises de l'époque en 2016, a conclu que le raccordement de Goumois à la STEP de Goumois France constituait la meilleure option. Côté français, la Direction départementale des territoires

réaliser en Suisse a été finalisé par la commune. La traversée du Doubs devrait ainsi être réalisée par un forage dirigé sous le lit du cours d'eau et pas par passage en encoir sur le pont (qui sera prochainement réhabilité), notamment à cause de contraintes liées à la protection contre les crues (gabarit insuffisant). Le diagnostic français a montré que la STEP est capable de traiter les eaux de 900 équivalents habitants (EH), et que l'occupation maximale des logements et des établissements publics de l'agglomération française correspond à 715 EH; subsiste donc



du Doubs, a alors ordonné aux communes de Goumois et de Fessevillers de réaliser un diagnostic du système d'assainissement de leur agglomération, avant de pouvoir autoriser le raccordement suisse. Depuis, les deux communes françaises ont perdu la maîtrise d'ouvrage du projet, mettant malheureusement un frein temporaire à sa réalisation, au profit du nouvel organe compétent en la matière: la Communauté de Communes du Pays de Maïche. Cette récente structure s'est donc chargée du diagnostic, incluant un volet spécifique consacré au projet de raccordement de Goumois Suisse. Son objectif est notamment de savoir si la STEP existante est capable de traiter une charge polluante supplémentaire et d'évaluer la répartition des coûts d'investissement et d'entretien du futur raccordement.

Parallèlement, le projet d'ouvrage pour les futures installations à

une marge de 185 EH. La charge estimée en Suisse étant de 166 EH, l'installation est capable de traiter les eaux suisses dans le respect de la réglementation française. Les coûts d'investissement sont évalués à 1,345 million de francs, dont 98 % côté helvétique. Différentes étapes administratives doivent encore être réalisées avant que le projet ne puisse voir le jour. Il nécessitera notamment l'aval des autorités françaises et suisses, la signature d'une convention, ainsi que l'établissement d'un règlement. Une procédure de plan spécial, d'une durée d'un an et demi à deux ans et qui devrait débuter en 2021, devra également être menée en amont des travaux. Toutes les autorisations, notamment environnementales, devront être préalablement obtenues. Le projet, qui est aujourd'hui en bonne voie, devrait ainsi voir le jour d'ici quelques années. **Laure Chaignat**



## Déchets - Environnement - Urbanisme

### Problématique des déchets

#### Etat des lieux

Actuellement, l'élimination des déchets de la commune de Saignelégier est organisée avec 13 emplacements pour l'élimination des ordures ménagères (molocks) et 9 éco-points diversément équipés dans les différents quartiers ainsi qu'aux Pommerats et à Goumois.

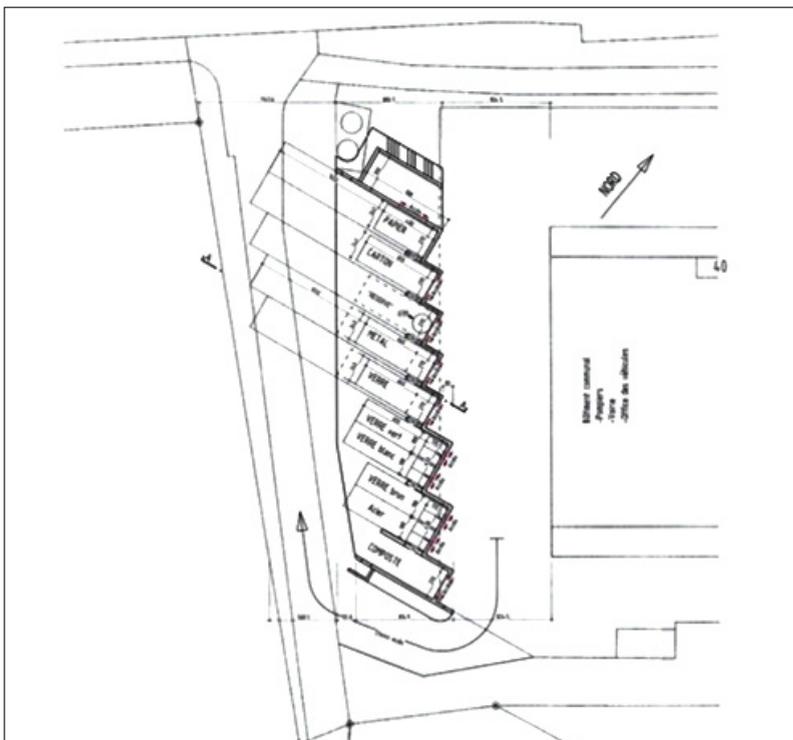
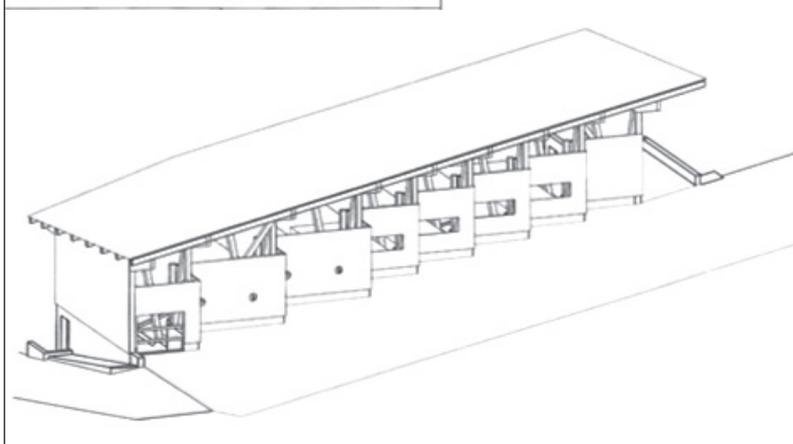
Depuis quelques années, la commune cherche des solutions pour améliorer la gestion des déchets. Les rapports et les analyses de l'entreprise Vadec SA ainsi que le travail important et très intéressant des élèves de la Haute École d'ingénierie et de gestion d'Yverdon, nous ont permis de définir des pistes d'amélioration. Il s'agit de maîtriser les coûts, de rationaliser la collecte des différents déchets, d'améliorer le tri et la valorisation des matières et de diminuer les erreurs de tri ainsi que les incivilités.

#### Projet

- Garder les 13 emplacements pour les ordures ménagères (molocks)
- 1 éco-point centralisé, bâtiment à construire à l'ouest du bâtiment de la voirie.



2019-51-02-Commune Saignelégier\_Déchetterie\_avant projet



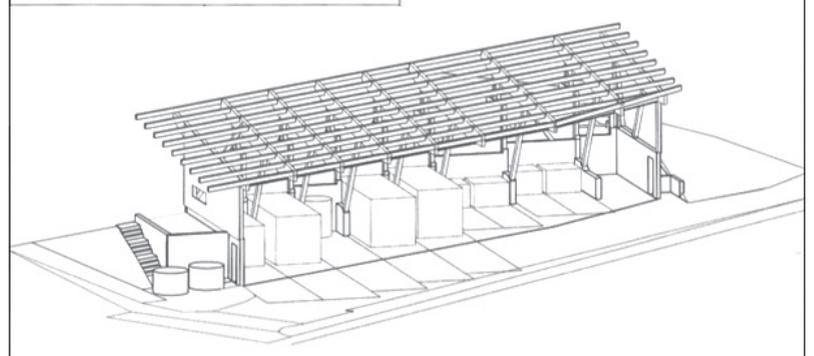
#### Avantages:

- Economie estimée à environ **Fr. 40 000.-** par année.
- Meilleure gestion et surveillance dues à la proximité de la voirie.
- Levées des bennes et transports nettement diminués.
- Moins de nuisances pour les habitants qui sont à proximité des éco-points.
- Information claire due à l'harmonisation des points de collecte.
- Disparition des grandes bennes au centre du village.

#### Inconvénients:

- **Moins de proximité pour les habitants.** Il faudra penser à des solutions pour les personnes ayant des difficultés de déplacement et sans aide de proches.

2019-51-02-Commune Saignelégier\_Déchetterie\_avant projet



Le projet fera l'objet d'une présentation lors d'une assemblée communale.

Catherine Erba

#### Encombrants:

12 x par année à Saignelégier en gardant l'organisation actuelle.

#### Compost:

Pas de changement mais une meilleure information.

#### Plastiques agricoles:

Pas de changement

#### Ramassage des encombrants

Nous vous remercions de respecter les consignes des employés de la voirie et nous vous rappelons que:

**Tous les objets combustibles, tels que pots de fleurs, seaux, jouets, sagex, tous les plastiques, etc., trouvant place dans un sac-poubelle taxé officiel de 17 l, 35 l, 60 l ou 110 l, ne sont pas admis aux encombrants!**

**Merci de votre participation active au tri des déchets.  
Ne pas trier correctement, c'est ruiner les efforts des autres.**

#### Nouveau bâtiment

Estimation du coût selon l'étude de l'avant-projet: Fr. 600 000.-

Récupération du verre trié par couleur, papier, carton, alu, fer-blanc, déchets verts ménagers, huiles, textiles, capsules Nespresso. D'autres matières pourraient être éventuellement également récupérées.

## Etang de la Gruère et parcage

Depuis des années, la fréquentation de ce joyau de la nature est sans cesse en augmentation. Inévitablement – triste constat – on doit constater quasi quotidiennement que de nombreux visiteurs créent des dommages, ne respectent pas les indications inscrites à maints endroits. Des feux sont allumés au milieu de la réserve, des chiens sont lâchés au mépris du règlement au point que, après certaines fins de semaine, des sacs sont remplis de déchets abandonnés, etc. : cela occasionne, on l'imagine sans difficulté, des nuisances – et des frais – intolérables.

D'un autre côté, le danger aux abords de la route cantonale est permanent, que ce soit près de la scierie, à La Theurre ou sur la route menant au Chaumont. Le parcage sauvage sur cette route empêche plusieurs fois par an les agriculteurs à, simplement, passer avec leurs engins.

Au terme de réflexions menées depuis des années, constatant l'indiscipline des visiteurs pendant le confinement de ce printemps (l'accès à l'étang de la Gruère était interdit !), les autorités

communales ont pris deux décisions importantes : les abords de la route menant au Chaumont seront aménagés et des horodateurs seront installés dès le printemps dans le périmètre de l'étang (scierie - La Theurre).

Conscient que de nombreux Francs-Montagnards sont attachés à cet endroit magique, pensant aussi aux pêcheurs, le Conseil communal adaptera les tarifs (par ailleurs modestes par rapport à ceux pratiqués dans d'autres régions touristiques du pays) pour les automobilistes de la commune et les clients du restaurant.

D'un autre côté, le conseil est également conscient que le parcage dans le village de Saignelégier doit être amélioré pour éviter les « voitures-ventouses » et répondre aux souhaits de plusieurs commerçants. Les problèmes ne sont pas simples à résoudre, car plusieurs places de parc appartiennent à des privés : extensions et contrôles stricts de zones bleues, pose d'horodateurs au centre du village, autres variantes... La réflexion continue.

Claude Adrien Schaller

## Fibre optique : suite mais pas fin !

La société Swisscom, qu'il n'est plus nécessaire de présenter, informe régulièrement les autorités locales des développements qu'elle entend réaliser sur le territoire communal. Comme elle l'a fait pour la pose d'antennes, Swisscom s'est approchée de nous il y a quelque temps déjà pour nous présenter ses projets d'extension de la fibre optique au niveau communal. Nous avons rapidement compris que les responsables de Swisscom s'intéressaient avant tout à développer la fibre optique dans le seul village de Saignelégier. Bien sûr et compte tenu des doléances répétées des citoyens des Pommerats, des Cerlatez et de La Theurre, nous avons insisté auprès des responsables de Swisscom pour leur dire que l'extension de la fibre optique sur Saignelégier était

vivement appréciée mais qu'elle ne suffirait pas tant que l'ensemble du territoire communal n'était pas concerné. On nous a poliment répondu que l'on allait étudier notre demande mais qu'elle ne figurait pas dans les priorités ! Début octobre, les premiers travaux d'extension de la fibre optique ont débuté en même temps qu'une information était adressée aux habitants de la commune (mais en fait uniquement adressée aux habitants de la localité de Saignelégier !) Les autorités communales saluent l'extension en cours mais se sont une nouvelle fois adressées à la direction de Swisscom pour leur demander d'étendre sans délai la fibre optique à l'ensemble du territoire communal.

Vincent Wermeille



## Etat des forêts et des pâturages boisés

Depuis quelques années, la forêt et les pâturages boisés sont soumis à des événements qui les fragilisent énormément. Les tempêtes hivernales ainsi que le manque d'eau au printemps et les sécheresses de ces dernières années ont favorisé les attaques de bostryches sur les épicéas. Les pâturages boisés, mais aussi certains peuplements forestiers, sont fortement touchés par ces attaques. Le hêtre et le sapin sont eux aussi fortement affectés par les sécheresses à répétition. Et comme si cela ne suffisait pas, le frêne est lui atteint par une maladie qui le fait dépérir.

Les produits issus de la vente de bois sec, malade et dépérissant, ne couvrent de loin plus les frais d'exploitation. Pour limiter les effets économiques, les bois de bonne qualité sont exploités en premier pendant qu'ils valent encore quelque chose. Les arbres de moindre valeur économique seront exploités au fur et à mesure en fonction des débouchés et du danger qu'ils représentent. Le marché du bois de sciage, pour

l'instant, continue de prendre en charge les bonnes qualités. Mais en ce qui concerne les assortiments de bois d'industrie, le marché est totalement engorgé tant en Suisse qu'en Europe et les stocks plus qu'abondants, ce qui explique que certains tas de bois sont entreposés depuis un certain temps sur le territoire communal !

Dans la mesure du possible, il n'y a pas besoin de planter de nouveaux arbres, sauf sur certains pâturages, la nature nous donne en qualité et en quantité assez de diversité pour constituer une nouvelle forêt. Toutefois, certaines essences peu ou pas encore présentes sur le territoire de la commune, seront plantées à certains endroits où le rajeunissement est principalement composé d'essences qui ne sont plus vraiment adaptées au type de sol ou à des endroits où les ronces étouffent le rajeunissement. Dans les endroits difficiles d'accès ou sur des sols peu productifs, les arbres morts seront laissés debout et abandonnés à la nature pour favoriser la biodiversité.

Aurore Boillat

### Commande de bois de feu pour l'été 2021

Pour pouvoir mieux prévoir la quantité de bois à couper, nous vous demandons de commander déjà votre bois de feu pour l'année prochaine (disponible en été 2021).

Merci de contacter directement le garde forestier, soit au 079 792 27 93 ou par mail : triage.saienfbem@gmail.com